

COMMUNE DE PAVANT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mars 2018
COMMUNE DE PAVANT

L'an deux mille dix-huit et le seize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE, Maire.

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Laurent BUTTEL, Françoise DELOL, Laurent FLATTÉ, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Boris LITUBA, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE (arrivé à 21h10) formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Bernard LEMONNIER à Franck LEMONNIER, Audrey TILMAN à Roselyne REY

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PERICART

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h40.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte de Gestion 2017, Commune (DE 2018 09)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte de Gestion 2017, Eau (DE 2018 10)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 relatif au service de l'eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte de Gestion 2017, Assainissement (DE 2018 11)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 relatif au service de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte Administratif 2017, Commune (DE 2018 12)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune, dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		449 627.26	58 564.19		58 564.19	449 627.26
Opérations de l'exercice	544 838.33	925 797.09	302 627.48	242 798.41	847 465.81	1 168 595.50
TOTAUX	544 838.63	1 375 424.35	361 191.67	242 798.41	906 030.00	1 618 222.16
Résultats de clôture		830 586.02		- 118 393.26		513 909.26
Restes à réaliser.....			26 713.00	14 996.00	26 713.00	14 996.00
TOTAUX CUMULES	544 838.33	1 375 424.35	387 904.67	257 794.41	932 743.00	1 633 218.76
RESULTATS DEFINITIFS						700 475.76

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4/ Hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2017 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte Administratif 2017, Eau (DE 2018 13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'eau dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		57650.91		27660.11		85 311.02
Opérations de l'exercice	77253.64	69 879.03	17 274.11	17056.05	94 527.35	86 935.08
TOTAUX	77 253.64	127 529.94	17 274.11	44 716.16	94 527.75	172246.10
.....						
Résultats de clôture		50 276.30		27 442.05		77 718.35
.....	..					
Restes à réaliser.....			3 540.00		3 540.00	
TOTAUX CUMULES	77 253.64	127 529.94	20 814.11	44 716.16	98 067.75	172 246.10
RESULTATS						
DEFINITIFS						74 178.35

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4/ Hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2017 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du Compte Administratif 2017, Assainissement (DE 2018 14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'assainissement dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		32887.08		32807.15		65 694.23
Opérations de l'exercice	75814.85	63291.63	11604.49	27024.27	87 419.34	90 315.90
TOTAUX	75814.85	96 178.71	11 604.49	59 831.42	987 419.34	1156 010.13
.....						
Résultats de clôture		20 363.86		48 226.93		68 590.79
.....	..					
Restes à réaliser.....			36000		36000	
TOTAUX CUMULES	75 814.85	96 178.71	47 604.49	59 831.42	123 419.34	156 010.13
RESULTATS						
DEFINITIFS						32 590.79

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4/ Hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2017 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le 1^{er} Adjoint au Maire montre que le résultat de 2018 laisse apparaître une nette diminution des réserves et dit qu'il est impératif d'ajuster les tarifs pour absorber les coûts d'entretien de la station qui ne cessent d'augmenter.

Affectation des résultats 2017, Commune (DE 2018 15)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	925 797.09 €
Résultat global antérieur	572 473.45 €
RESULTAT CUMULE	1 498 270.54 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 59 829.07 €
Résultat antérieur	- 118 393.26 €
RESULTAT CUMULE (1)	- 178 222.33 €
RESTE A REALISER	
En dépenses(2)	- 26 713.00 €
En recettes (3)	14 996.00 €

BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3) 130 110.26 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Compte 1068	Besoin de financement	130 110.26 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	700 475.76 €
001	Résultat d'investissement reporté	- 118 393.26 €

Affectation des résultats 2017, Eau (DE 2018 16)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	- 7 374.61 €
Résultat global antérieur	57 650.91 €
RESULTAT CUMULE	50 276.30 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 218.06 €
Résultat antérieur	27 660.11 €
RESULTAT CUMULE (1)	27 442.05 €

RESTE A REALISER

En dépenses(2)	- 3 540.00 €
En recettes (3)	

EXCEDENT DE FINANCEMENT (1+2+3) 23 902.05 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	50 276.30 €
001	Résultat d'investissement reporté	23 902.05 €

Affectation des résultats 2017, Assainissement (DE 2018 17)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	- 12 523.22 €
Résultat global antérieur	32 887.08 €
RESULTAT CUMULE	20 363.86 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	15 419.78 €
Résultat antérieur	32 807.15 €
RESULTAT CUMULE (1)	48 226.93 €

RESTE A REALISER

En dépenses(2) 36 000.00 €

En recettes (3)

EXCEDENT DE FINANCEMENT (1+2+3) 12 226.93 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	20 363.86 €
001	Résultat d'investissement reporté	12 226.93 €

Etude de zonage du pluvial, Marché Groupé (DE 2018 18)

Le Maire expose que dans le cadre du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI, le zonage du pluvial est une obligation réglementaire.

La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne propose aux communes de lancer un marché groupé et de coordonner l'ensemble des opérations jusqu'à la notification et l'exécution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, une voix contre et 3 abstentions :

DECIDE de participer au marché en groupement de commandes, dont la communauté de communes du canton de Charly sur Marne sera coordonnatrice, pour réaliser une étude de zonage du pluvial dans la commune,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour réaliser une étude de zonage du pluvial avec la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne,

ACCEPTE DE REGLER au commencement de l'étude le solde de 20% du reste à charge, déduction faite de la participation de l'Agence de l'Eau.

Cette dépense sera inscrite sur le budget communal

Groupement de commande, contrôle de la qualité de l'air (DE 2018 19)

Suite au plan d'action destiné à l'amélioration de la qualité de l'air dans les espaces clos des ERP, lancé par le Ministère de l'Environnement, les écoles devront être en conformité avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI), dès 2018.

À l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne pour lancer un groupement de commandes sur la qualité de l'air, sous réserve du résultat des offres attendues.

Tarifs eau et assainissement 2018 (DE 2018 20)

Après avoir entendu l'exposé du Maire et de son adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, sur la nécessité d'augmenter les tarifs

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, DECIDE de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit au 1er janvier 2018 :

Pour les parts fixes :

- Location de compteur 86.00 € par an
- Taxe Assainissement 102.00 € par an

Pour les parts variables :

- Eau 1.10 € le m3
- Redevance Assainissement 1.28 € le m3

Augmentation de 86.60€ par an pour une facture 120m3 et de 61.40€ pour une facture de 80m3, ce qui ramène le cout moyen à 3.95 le m3 d'eau assainie.

Facturation aux budgets annexes (DE 2018 21)

Le Maire rappelle que des salaires, des frais d'assurance et de carburant ainsi que des indemnités du maire sont facturés chaque année aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Il mentionne également la proposition de la commission des finances pour ne plus facturer l'indemnité du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition et de facturer les budgets annexes comme suit, à compter de 2018 :

- Budget de l'eau :

- carburant véhicule : 10%
- assurance du véhicule : 10%
- Salaire responsable des services techniques : 12/35ème
- Salaire secrétaire : 6.5/35^{ème}

- Budget de l'assainissement :

- carburant véhicule : 10%
- assurance du véhicule : 10%
- Salaire responsable des services techniques : 10/35ème
- Salaire secrétaire : 10/35ème

Participation à la location de la nacelle , Commune de Charly sur Marne (DE 2018 22)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de rembourser, chaque année, à la commune de Charly sur Marne, les frais relatifs à deux demies journées de location d'une nacelle destinée à l'installation des décorations de Noël sur la commune de Pavant, soit 273,70 € pour 2018.

Questions diverses :

Monsieur le Maire et son 1er Adjoint informent que :

- les travaux du Pigeonnier ne pourront se faire en 2018, car la réponse pour la subvention régionale n'est pas encore parvenue.

- les travaux relatifs à la mise en sécurité de la traversée du village ont fait l'objet d'un marché qui vient d'être signé pour une valeur inférieure aux prévisions de 10000€ soit 78000€ HT pour l'ensemble. Le calendrier des réalisations sera fixé prochainement en réunion avec la voirie départementale et l'entreprise retenue

- les travaux de voirie rue Grouzy étant conditionnés à l'enfouissement des réseaux par l'USEDA, il n'est pas certain qu'ils pourront se faire en 2018.

- La problématique du raccordement du réseau d'assainissement au syndicat de Charly n'a pas évoluée. L'équipe municipale mettra tout en œuvre pour que Pavant puisse intégrer le syndicat d'assainissement.

- 2017 est une année record en matière de fuites (consommation d'eau en augmentation de 10 000 m3) et le rendement du réseau d'eau est en forte baisse.

- la lettre adressée par un riverain du city stade est lue ainsi que la réponse qui lui a été faite. Le CM prévoit la verbalisation des perturbateurs et la remise en place de l'arrêté de réglementation qui a été arraché.

- Deux miroirs seront posés Route de Pisseloup afin de sécuriser la sortie des véhicules.

- L'église a été dotée de deux nouvelles et très belles portes (subventionnées à 50%).

Une séance de travail des bénévoles sera encore nécessaire pour le nettoyage du sol.

- Le 11 novembre 2018 devra avoir un caractère exceptionnel. Deux conseillers municipaux mènent une enquête sur deux soldats fusillés à Pavant ; leur procès sera l'objet d'une exposition.

- Le service de la périscolaire devrait être maintenu en 2018/2019.

- la vidéo protection ne sera pas installée en 2018 (problème de calendrier).

- l'installation de la fibre suit son cours, le commencement des travaux dans Pavant est prévu pour le 29 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Olivier CASSIDE.

